

## COMPTE RENDU DES RENCONTRES EUROPÉENNES DES PRODUITS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE LE RENDEZ-VOUS DES RÉGIONS ET DES PRODUCTEURS

Événement organisé par l'AREPO

**Le 21 mars 2018**

Maison commune des Régions Emilia-Romagna, Hessen et Nouvelle-Aquitaine  
21 rue Montoyer – 1000 Bruxelles



European Regional Development Fund



L'évènement a été organisé dans le cadre du projet AGROSMARTcoop « Espace pour l'intégration, la compétitivité et la croissance économique intelligente des coopératives agroalimentaires de l'espace rural Sudoe », un projet européen cofinancé à 75% par le Programme Interreg Sudoe qui a pour but de redynamiser l'espace rural du Sud-Ouest européen par le renforcement de la compétitivité de ses coopératives agroalimentaires.

« Le soutien de l'Union européenne pour la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui relève de la seule responsabilité de l'auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues ».

**L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine - AREPO** - est un réseau de Régions et d'associations de producteurs impliquées dans les produits d'origine et les systèmes de qualité européens. Elle représente aujourd'hui 32 Régions issues de 8 pays européens et près de 700 associations de producteurs pour plus de 50% des Indications Géographiques européennes.

### SESSION 1 : INSTRUMENTS ET STRATÉGIES POUR LA VALORISATION DES PRODUITS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

Après les vœux de bienvenue de Theano Vrentzou-Skordalaki, Présidente de l'AREPO et Vice-Gouverneure de Crète, Vincent Labarthe – Vice-Président en charge de l'Agriculture de la Région Occitanie et Président sortant de l'AREPO – a introduit la première session de la conférence.

#### DISCOURS D'INTRODUCTION, VINCENT LABARTHE, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE DE LA RÉGION OCCITANIE ET PRÉSIDENT SORTANT DE L'AREPO

Les Indications Géographiques (IG) protègent des savoir-faire plus ou moins anciens, et sont portées par des populations qui tirent le meilleur profit possible des contraintes de leur territoire en les transformant en atouts. C'est le cas de l'Occitanie, une des régions avec le plus grand nombre d'IG au sein de zones géographiques hétérogènes : de la mer aux montagnes. Les contraintes naturelles sont fortes mais elles entraînent le développement de produits spécifiques souvent valorisés par la naissance d'IG.

Au niveau européen, les IG représentent 60 milliards d'euros de chiffres d'affaires – 30 milliards d'euros pour le vin, 10 milliards d'euros pour les spiritueux et 20 milliards d'euros pour les produits agroalimentaires – considérant les exportations et le marché interne. Aujourd'hui, nous comptons plus de 1400 IG enregistrées pour les produits agroalimentaires au sein de l'UE.

Enfin, le patrimoine agricole sauvegardé grâce aux IG peut apporter beaucoup au territoire via la gastronomie et le tourisme. Un fromage AOP sur une zone de montagne entraîne, par exemple, une collecte du lait qui se perpétue, une pérennisation du paysage grâce à l'élevage, une stabilité de la biodiversité, une lutte contre l'érosion, les avalanches ou les incendies, des familles qui

demeurent, des écoles qui ne ferment pas et des villages qui se maintiennent. Tout ceci entraîne une ruralité cohérente et attire le tourisme et une main d'œuvre saisonnière. En définitive, une montagne vivante.

#### AGROSMARTCOOP : OBJECTIFS ET RÉSULTATS DU PROJET, JOSÉ SEVERINO MONTES PÉREZ, PRÉSIDENT D'AGACA

José Severino Montes Pérez, Président d'AGACA – Fédération des coopératives agroalimentaires de Galice en Espagne – a présenté le projet [AGROSMARTcoop](#), projet européen cofinancé à 75% par le Programme Interreg Sudoe 2014-2020 sous l'axe prioritaire 2 : Stimuler la compétitivité et l'internationalisation des PME du Sud-ouest européen.

Son objectif principal est de créer une plateforme virtuelle de promotion, d'intercoopération et d'interaction dotée de structures, d'outils et de services avancés de soutien aux coopératives agroalimentaires de l'espace Sudoe. Les 3 axes prioritaires sont les suivants :

- ✔ **Encourager l'éco-innovation** entre les coopératives agroalimentaires de l'espace Sudoe pour optimiser leur potentiel de croissance et de valeur ajoutée ;
- ✔ **Soutenir le marketing intelligent** des produits des coopératives agroalimentaires et mettre en valeur leur qualité et leur caractère endogènes ;
- ✔ **Encourager l'association des coopératives agroalimentaires de l'espace Sudoe** et la création d'alliances et de projets stratégiques par le biais de l'**intercoopération**.

#### LES FACTEURS CLÉS D'UNE STRATÉGIE DE MARKETING INTELLIGENT POUR LES IG, JÉSUS GONZÁLEZ VÁZQUEZ, PRÉSIDENT D'ORIGEN ESPAÑA

Jesús González Vázquez, Président d'[Origen España](#), a présenté les facteurs clés ayant une influence sur le marketing intelligent. Pour structurer des campagnes efficaces, il est tout d'abord important de cibler l'objectif de la promotion. **Pour les IG, l'objectif final doit impérativement rester la création de valeur ajoutée pour tous les opérateurs de la filière de production et pour le territoire dans son ensemble.** Dans le marketing intelligent des IG, il y a 4 catégories de facteurs clés :

- ✔ **Origine/Territoire - Histoire/Tradition - Valeurs culturelles** : zone géographique de production ;
- ✔ **Qualité du produit – Réputation du produit – Exclusivité** : valeur intrinsèque du produit ;
- ✔ **Garantie/Traçabilité** : rapport de confiance au consommateur ;
- ✔ **Environnement – Bien-être animal – RSE** : demandes de la société ;

Une fois les facteurs-clés définis, le marketing intelligent doit traduire les concepts en messages pour transmettre aux consommateurs les valeurs associées aux IGP/AOP :

- ✔ La tradition est moderne et les IG **adaptent la tradition à l'innovation** ;
- ✔ L'origine unique et exclusive des IG amène **un prix qui est finalement raisonnable et justifié** ;
- ✔ Les produits traditionnels **génèrent richesse, culture et innovation** et pérennisent la population dans les zones rurales ;
- ✔ La qualité des IG engendre une amélioration du **goût** et une **alimentation saine** ;
- ✔ Les notions de garantie et de traçabilité obligent les IG **à être certifiées et contrôlées**, ce qui représente une assurance en termes de sécurité alimentaire ;
- ✔ Les IG répondent aux préoccupations environnementales, au bien-être animal et au développement durable en étant liées à la biodiversité, au paysage **et à l'idée de proximité** entre le consommateur et le producteur.

En outre, une bonne stratégie doit inclure deux formes de messages : **information** sur le produit et **promotion** pour soutenir la vente et la consommation du produit. Elle doit aussi générer de la proximité entre le consommateur et le producteur. **Le produit est justement l'élément qui valide le lien entre eux, qui génère des émotions, des promesses et du lien social.**

Vous pouvez consulter des exemples de campagnes de publicité ayant eu lieu en Espagne sur des produits ci-après : [« Historias en tu mesa »](#) , [« Carnes unicas de tierras únicas »](#), [« Pura Ternura »](#).

### LA CONTRIBUTION DES IG AU DÉVELOPPEMENT RURAL : LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE, CLAIRE CERDAN, CIRAD, COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'AREPO

Il faut tout d'abord mettre en avant qu'en raison des spécificités des Indications Géographiques, **il n'y a pas d'étude systématisée et complète sur leur contribution au développement rural**. En effet, les IG sont des **objets complexes**. Il s'agit d'instruments juridiques et de propriété intellectuelle qui visent à protéger et valoriser des produits d'origine de nature multidimensionnelle (ressources culturelles et naturelles). Ces produits sont le résultat d'un processus historique avec une dimension traditionnelle et collective et leur valorisation à travers une IG (AOP/IGP) a des effets multiples sur la filière ainsi que sur la communauté rurale.

L'IG en tant qu'instrument juridique protège le consommateur et le producteur (certification). En outre, le processus d'enregistrement de l'IG a une dimension collective et, dans certain cas, le produit même peut devenir un bien commun. Pour cette raison, L'UE essaie de promouvoir les IG comme instruments de développement qui modifient les rapports de force au sein d'une filière et des territoires.

Il est donc important de voir l'IG **comme un cercle vertueux de qualité et non pas un produit fini**. En effet, la contribution des IG peut être **mieux comprise au travers d'une évaluation participative et d'une vision dynamique**. Il faut aussi évaluer l'impact des IG sur **plusieurs échelles** : du niveau micro des producteurs au niveau macro des pays de l'UE, tout en considérant le territoire et la région (méso). Finalement, il faudrait analyser la coexistence ou confrontation des IG avec les différents modèles de développement agricole et rural présents sur le même territoire.

Les fondements des effets potentiels sont liés à la structure même des IG :

- ✔ **Instrument juridique** : la répression de fraudes et des imitations sur le marché peut contribuer au maintien des IG, si les mesures sont mise en œuvre de manière efficace ;
- ✔ **Cahier des charges** : le futur et le succès de l'IG dépend énormément de la façon dont on a construit/défini les règles (définition des limites géographiques de la zone de production, règles techniques et système de contrôle) ;
- ✔ **Type d'utilisation des IG dans les stratégies des producteurs** : par exemple si une IG est utilisée seulement pour une partie limitée de la production, l'impact sera lui aussi limité ;
- ✔ **Action collective, gouvernance** et équilibre entre les différents acteurs ;
- ✔ **Rôle des politiques/actions publiques** qui accompagnent souvent les IG.

Pour évaluer l'impact des IG, il faut analyser 3 niveaux d'utilisation au sein d'un territoire :

- ✔ **Adhésion/connaissance** des producteurs aux IG ;
- ✔ **Commercialisation et utilisation du produit** par les producteurs : meilleur prix du produit, rémunération, meilleure répartition des bénéfices ;
- ✔ **Forte utilisation des IG** qui provoque des effets indirects : tourisme, bien-être collectif.

**Exemple du vin brésilien hybride** (local et italien), un produit phare de la région qui, suite à une perte de valeur car considéré comme peu moderne, a été valorisé par les producteurs avec la création d'une IG. Grâce à l'accompagnement par une stratégie de tourisme culturel et l'amélioration de la qualité du produit, les producteurs ont réussi à développer le marché et ont obtenu une augmentation des revenus, ainsi qu'un effet positif en termes d'attractivité pour l'ensemble de la région qui a bénéficié à d'autres producteurs artisanaux.

Ces cas démontrent que l'analyse du **processus**, de la **stratégie** de construction de l'IG et du mode de gestion est fondamentale pour en évaluer les effets. **Cette méthode d'analyse peut aussi être appliquée avant l'adoption d'une IG (ex-ante) pour identifier les impacts souhaités et les chemins à prendre pour les réaliser.**

## SESSION 2 : COMMENT MIEUX SOUTENIR LES PRODUITS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE DANS LA PAC ?

### « UNE NOUVELLE PAC POUR DES ALIMENTS DE QUALITÉ » : LA POSITION DE L'AREPO SUR L'AVENIR DE LA PAC POST 2020, LAURENT GOMEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'AREPO

L'AREPO rappelle la nécessité de **maintenir le budget de la PAC au moins au niveau en vigueur actuellement** et soutient la **régionalisation de la PAC** pour répondre aux besoins du secteur avec des solutions plus adaptées aux enjeux territoriaux.

Les systèmes de qualité ont un rôle fondamental dans la politique de développement rural car les revenus qui y sont liés bénéficient aux espaces ruraux. Derrière les IG, il y a aussi le travail des femmes et des hommes qui ajoutent de la valeur sociale à celle environnementale et économique. Les IGP et AOP qui se régissent sur des organisations collectives d'agriculteurs et d'entreprises, sont un soutien important pour le secteur en répondant aux attentes des consommateurs.

**Les enjeux se portent notamment sur le manque de communication et de promotion des indications géographiques auprès du consommateur et sur leur protection sur le marché intérieur et dans les pays tiers.**

Au niveau international, l'AREPO soutient la ratification de l'Arrangement de Lisbonne dans l'Acte de Genève par l'UE ainsi qu'une plus grande transparence quant à l'élaboration de listes d'indications géographiques restreintes dans les accords bilatéraux et multilatéraux. Il serait utile d'interroger chaque IGP et AOP pour la rédaction de ces accords.

L'AREPO souligne l'insuffisance du soutien aux systèmes de qualité au sein de la PAC actuelle et demande plus de mesures dans la prochaine programmation. Tout d'abord il faut simplifier la mesure 3 (qui accompagne les coûts de participation et de promotion) pour éliminer les complexités administratives dans la mise en œuvre. L'AREPO, qui représente près de 50% des IG de l'UE, certifie que plusieurs de ses Régions membres ne prévoient plus d'aide concernant les IG à cause de cette complexité administrative.

L'AREPO aimerait également qu'une troisième mesure puisse être proposée sur l'accompagnement des groupements de producteurs qui gèrent les IG, afin d'aider à leur mise en place et leur développement.

### NATHALIE SAUZE-VANDEVYVER, DIRECTRICE QUALITÉ, RECHERCHE ET INNOVATION, DG AGRI, COMMISSION EUROPÉENNE

La directrice du pôle qualité de la DG AGRI a reconnu le rôle fondamental des IG sur l'impact socioéconomique et environnemental, ainsi que leur **potentiel sous-exploité**. La société civile en Europe apporte une attention grandissante à la qualité et à la traçabilité, ce que la Commission remarque. Des sondages ont été commandés sur ce thème, [les résultats sont sortis en février 2018](#) :

- ✔ **62% des citoyens considèrent que la fourniture d'aliments sains, sûrs et de bonne qualité devrait être la priorité de la PAC ;**
- ✔ Pour les sondés qui connaissent les IG, **77% disent que ces certifications influent sur leurs achats ;**
- ✔ En revanche, les logos des IG ne sont pas aussi connus que ça : **18% seulement connaissent les certifications européennes IGP/AOP alors que 37% connaissent le Commerce Equitable.**

Sur la PAC post-2020, il est prévu une évolution et non une révolution. Le but est de donner une plus **grande flexibilité et subsidiarité aux États-membres. Chaque État-membre devra assumer la responsabilité de la mise en œuvre et de la réalisation des objectifs établis au niveau de l'UE.** Les États-membres devront donc chacun établir des plans stratégiques pour la PAC et décliner les actions qu'ils comptent mettre en œuvre. Cela devrait garantir une meilleure souplesse et adaptation de la PAC aux spécificités des pays et des régions. La **PAC restera une politique commune et la Commission n'a pas l'intention de la renationaliser.** Cependant, ce nouveau modèle de mise en œuvre impliquera que le lobbying devrait être effectué auprès des États membres afin d'avoir des politiques ciblées sur la qualité et l'origine.

Concernant la **simplification**, l'idée est de continuer à rendre les IG plus attrayantes pour les agriculteurs et pour les consommateurs. Il s'agit de développer les IG et faire en sorte que les consommateurs les connaissent mieux et soient attirés par

ce type de produits. Concrètement, la CE vise à simplifier les aspects des IG pour le vin, tandis qu'une proposition sur les spiritueux est actuellement à l'étude. Dans le cadre de la prochaine réforme, la réglementation au niveau des produits agroalimentaires sera analysée pour y apporter des touches de simplification.

Finalement, au niveau international, l'UE veut défendre les IG via l'arrangement de **Lisbonne** dans l'acte de Genève, qui est en voie d'être signé. Concernant les accords bilatéraux les IG devraient faire du lobbying directement auprès des États membres.

### HERBERT DORFMANN, EURODÉPUTÉ, MEMBRE DE LA COMAGRI, RAPPORTEUR SUR LA COMMUNICATION SUR « L'AVENIR DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE »

Herbert Dorfmann, député européen et membre de la COMAGRI, a exposé un résumé de son [rapport sur « Le futur de l'alimentation et de l'agriculture »](#). Parmi les considérations et propositions principales :

- ✔ Le **nouveau modèle de performance** : il est difficile de prévoir l'impact du nouveau modèle, mais il faut souligner que la PAC doit être une politique agricole commune avec un marché unique en Europe. Les **distorsions sur le marché qui existent déjà aujourd'hui ne doivent pas être aggravées. De plus, les compétences et responsabilités des Régions doivent être respectées**. Si les États membres sont trop impliqués, cela empiètera sur les compétences des Régions, notamment en termes de développement rural pour lequel **l'État n'a pas les justes compétences**.
- ✔ **Financement de la PAC** : les fonds doivent être maintenus. **Avec le départ du Royaume-Uni et les charges liées aux nouvelles politiques, l'UE doit faire face à un budget global diminué**. La réduction concernera probablement la politique de cohésion et la PAC. Le Parlement européen fera tout son possible pour éviter cette réduction et obtenir les fonds nécessaires, mais cela dépendra essentiellement des décisions des États membres.
- ✔ Concernant le calcul des **paiements directs du premier pilier**, le rapport propose de sortir du système actuel basé sur les références historiques.
- ✔ **Les jeunes agriculteurs sont les moteurs de l'innovation** : il faut développer une stratégie qui combine le premier et le deuxième pilier de la PAC avec des stratégies nationales. **Développement rural** : Il faut une politique de développement rural forte pour aider les producteurs des IG, souvent produites dans des zones difficiles et dans des territoires désavantagés. **Verdissement** : selon l'eurodéputé, il s'agit d'un système excessivement complexe qui doit être simplifié.
- ✔ **Mesures de valorisation des produits** : La PAC doit également inclure une **politique plus globale de soutien et de valorisation des produits, pour assurer un revenu juste aux agriculteurs**. Grâce à la création de valeur ajoutée, les IG sont fondamentales pour la valorisation des productions. Il faut maintenir la politique de promotion ainsi que les mesures de l'OCM existantes (fruits et légumes et vin) et prévoir d'autres mesures de soutien de ces produits. Il est important de faire attention à la production du lait transformé dans les zones difficiles. Pour limiter l'impact négatif de la libéralisation de cette production dans les zones de montagne, il faudrait adopter une mesure spécifique pour soutenir cette production.
- ✔ **Accords internationaux et exportations des IG** : les **exportations des IG hors de l'UE** sont très importantes au niveau économique, mais également au niveau culturel en amenant des touristes. Il faut soutenir cette tendance en faisant la promotion et dans le même temps, en protégeant ces IG au niveau international.

### TABLE RONDE DES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

La table ronde a été animée par **Massimo Vittori, Directeur d'oriGIn**, réseau international de producteurs d'indications géographiques dont le siège est localisé à Genève en Suisse. Le but de la table ronde était de discuter avec les Régions sur deux thèmes fondamentaux : comment valoriser les produits de qualité au niveau régional et quelles sont les perspectives d'avenir de la PAC pour les Régions.



## INTRODUCTION DE CLAUDE VERMONT-DESROCHES, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU COMITÉ ET PRÉSIDENT D'ORIGINE

L'approche volume-qualité-prix n'est plus d'actualité aujourd'hui car les attentes de la société ont évolué vers une approche de plaisir, de préoccupations sociétales et environnementales, de bien-être animal et d'équité des revenus. C'est ce qui fait le succès des IG aujourd'hui, mais la nécessité d'adaptation est grande pour ne pas être dépassés par des initiatives privées qui ont des capacités d'innovation supérieures, mais pas forcément des considérations éthiques aussi importantes.

La PAC doit maintenir au niveau de l'UE un socle commun pour servir les intérêts des IG. La protection des IG doit faire corps avec la PAC afin d'être respectée et renforcée. La **régulation de l'offre** des IG, à l'image des droits de plantation, serait aussi un point essentiel à retenir pour la prochaine PAC. S'il n'y a pas de moyen de réguler, les dégâts engendrés par une trop grande libre concurrence et un afflux de production seraient délétères. La régulation de l'offre permettra en plus le partage de la valeur ajoutée.

Une IG est synonyme de territoire vivant et d'économie partagée. Une IG qui ne sert pas son territoire ou qui ne sert qu'un maillon de sa filière, sans être utile au territoire et à la collectivité, ne remplit pas son rôle.

## PATRICIA MAUSSION, VICE-PRÉSIDENTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE EN CHARGE DE LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET VALORISATION DES PRODUITS RÉGIONAUX

Le Conseil régional a mis en place une politique incitative pour promouvoir l'agriculture de qualité. En particulier, concernant la **restauration collective**, la Région incite à s'approvisionner à 50% en matières régionales et à 20% en signes de qualité. Un accompagnement des cuisiniers est prévu pour promouvoir la connaissance des signes de qualité, tout en organisant des rencontres avec les producteurs. La Région intervient aussi dans **l'accompagnement à la structuration économique des filières de qualité**, à travers la mise en place de circuits courts et de proximité et en mettant en avant les spécificités géographiques.

**Au niveau de l'UE, il faudrait renforcer le soutien aux filières de qualité.** Les démarches pour mettre en avant les impacts positifs des filières de qualité sur le territoire demandent beaucoup de temps et réflexion (gouvernance, étude de marché, structuration économique). L'UE devrait soutenir et financer ces démarches d'accompagnement pour renforcer le travail qui existe déjà au niveau national et régional.

## SIMONA CASELLI, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA RÉGION EMILIA-ROMAGNA

La Région Emilia-Romagna poursuit une vision stratégique de l'agriculture basée sur la qualité. Pour soutenir cet objectif, elle a inclus dans le Programme de Développement Rural (PDR) une **priorité transversale pour les systèmes de qualité** (IG et agriculture biologique) sur toutes les mesures. D'autres priorités concernent les jeunes et le maintien de l'agriculture dans les zones de montagne. En ce qui concerne les mesures spécifiques :

- ✔ **Investissements** : la moitié des ressources sont allouées par le biais d'accords de filières, importants pour renforcer les filières des IG, avec une priorité aux propositions innovantes ;
- ✔ **Innovation** : des nombreuses ressources sont consacrées à l'innovation pour mettre en place 95 groupes opérationnels. Pour assurer la compétitivité de la qualité, les filières doivent investir dans l'innovation, notamment pour répondre aux nouveaux défis sociétaux (ex. bien-être animal) ;
- ✔ **Promotion** : priorité aux projets soumis par plus d'une IG, regroupant éventuellement des produits de tailles différentes et ciblant des marchés étrangers.

**Nouvelle PAC** : le budget ne doit pas être réduit, il faut demander aux États membres d'augmenter la contribution de l'UE. Il y a un risque de renationalisation la PAC.

Enfin, il faut souligner que pour la première fois, le **Règlement Omnibus** va au-delà des limites de la concurrence et ouvre d'importantes possibilités en termes de **régulation de l'offre**, ce qui devrait amener à une réflexion sur le nouveau rôle des Organismes de Défense et de Gestion des IG (ODG). Néanmoins, à l'heure actuelle, la programmation communautaire attribue ce

rôle aux organisations de producteurs (OP) et aux associations d'organisation de producteurs (AOP). Il convient donc d'examiner si les ODG peuvent entrer dans ces catégories afin d'assumer cette nouvelle fonction.

#### OLIVIER ALLAIN, VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION BRETAGNE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

La Bretagne a développé un grand nombre d'IG ainsi que l'agriculture biologique (8% des surfaces). Beaucoup de moyens du FEADER et des fonds propres de la Région sont réservés aux agriculteurs qui veulent développer des démarches de qualité. Les signes de qualité et d'origine des produits (AOP, IGP, bio, etc.) ont une importance fondamentale en tant que leviers de renforcement économique. Ces produits permettent la montée en gamme en misant sur la qualité et l'origine des produits, pour valoriser la création de valeur économique des agriculteurs et leur assurer un revenu décent. En même temps, ils ont l'avantage de tirer le reste de la production conventionnelle vers le haut.

Concernant la PAC, la Bretagne a défini sa position suite à une grande discussion collective qui a impliquée toutes les parties intéressées.

- ✔ **Régulation** : le montant des aides est supérieur aux revenus des agriculteurs, il faut donc avoir une meilleure régulation des prix afin d'assurer une rémunération plus juste ;
- ✔ Il faut **laisser la gestion du II pilier de la PAC aux Régions**, qui sont plus proches des citoyens et des problématiques spécifiques des territoires ;
- ✔ **Importance de l'agroécologie** : le consommateur se rend compte des liens alimentation/santé et alimentation/environnement. Au moment de l'achat, l'impact environnemental et social des produits est de plus en plus pris en compte. La Bretagne soutient l'adoption des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui permettent une double approche axée sur la compétitivité et l'agroécologie. En outre, la contribution de l'agriculture aux objectifs environnementaux et climatiques aide à justifier les aides au secteur.

En conclusion, il faut protéger le marché européen des importations ne répondant pas aux mêmes cahiers des charges de sûreté et de sécurité alimentaire.

#### PELI MANTEROLA, DIRECTEUR DE LA QUALITÉ ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES DU GOUVERNEMENT BASQUE

A propos de la **nouvelle PAC**, le Pays Basque soutient la **régionalisation** des plans stratégiques nationaux. Pour des pays comme l'Espagne, les réalités socio-économiques sont très différentes d'une région à l'autre. La subsidiarité est nécessaire et les décisions doivent être beaucoup plus proches des producteurs et du territoire. Cela se produit lorsque les programmes stratégiques sont définis et mis en œuvre au niveau régional.

Concernant les produits de qualité, il faut souligner la nécessité de simplifier la mesure 3 de la programmation actuelle, sur l'aide à la certification et à la promotion. En outre, une priorité pour les produits de qualité devrait être incluse dans d'autres mesures du PDR comme la coopération et les aides aux jeunes agriculteurs.

Enfin, le Pays Basque soutient le développement des produits de qualité d'une filière des matières premières jusqu'au produit final consommé. Le secteur agroalimentaire représente 10% du PIB du Pays Basque et 100 000 emplois directs sur 2 millions d'habitants. La Région reçoit chaque année environ 6 millions de touristes, dont environ un tiers motivé par des raisons gastronomiques. C'est l'occasion de différencier et de valoriser les produits locaux.

#### KONSTANTINOS AGORASTOS, GOUVERNEUR DE LA RÉGION DE THESSALIE ET PRÉSIDENT DE L'UNION DES RÉGIONS GRECQUES

La production est la base de la pyramide, sans production, il n'y a pas de marketing, de finance, de marchés internationaux. Il faut reconnecter la base et le sommet de la pyramide et cela doit se faire par une nouvelle forme de gouvernance collective. Concernant la PAC, la mise en œuvre doit rester régionale pour être pratique et applicable. En outre, il faudrait maintenir le budget de la PAC ainsi qu'assurer une meilleure gestion des fonds existants. L'Europe de demain étant l'Europe de la collaboration et pas de la

renationalisation, Konstantino Agorastos a appelé à discuter le plus possible entre nous afin de clarifier un maximum nos positions.

Enfin, la Thessalie a mis en œuvre des programmes de formation et de collaboration avec les écoles agricoles qui familiarisent les jeunes à ces thèmes de production, de qualité, de tradition, dans le but d'éveiller les intérêts car le monde agricole attire de moins en moins les jeunes aujourd'hui.

#### MARCO REMASCHI, MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA RÉGION TOSCANE

La PAC est un outil de cohésion territoriale qui permet de répondre aux enjeux territoriaux. Il faut donc assurer le maintien du budget actuel ainsi que plus de flexibilité pour la gestion de ces outils au niveau régional. Le rôle des Régions est crucial et stratégique pour la mise en œuvre des deux piliers. Les Régions ont un rôle central à jouer dans la PAC pour bénéficier d'une gouvernance multi-niveaux.

M Remaschi a rappelé l'importance d'un autre point : les produits de qualité représentent la mise en valeur et la protection des territoires et de leur biodiversité. Promoteurs de grande attraction touristique, ils véhiculent l'histoire et la culture de la région. Pour cette raison, il est nécessaire de prêter attention à l'étiquetage sur l'origine de la matière première, en donnant des informations et des garanties au consommateur.

## CONCLUSIONS

#### THEANO VRENTZOU-SKORDALAKI, PRÉSIDENTE DE L'AREPO, VICE-GOUVERNEURE DE CRÈTE

La révision de la politique agricole commune est actuellement la priorité la plus importante pour l'AREPO, afin d'obtenir le soutien adéquat pour les IG et les produits de qualité au cours de la prochaine période de programmation. Bien entendu, les IG peuvent contribuer aux priorités socio-économiques et environnementales de l'UE et à la création de biens publics. Pour résumer la position de l'AREPO :

- ✔ La PAC devrait continuer à soutenir les produits de qualité et d'origine par le biais du développement rural, ainsi qu'à promouvoir et à améliorer la reconnaissance de ces produits au niveau international ;
- ✔ L'AREPO recommande l'introduction d'une priorité horizontale forte pour les produits de qualité dans le cadre du développement rural ;
- ✔ En outre, le développement rural devrait inclure une mesure spécifique et cohérente pour les IG et les systèmes de qualité, tout en simplifiant la mesure 3 existante et en ajoutant la possibilité de couvrir le soutien aux groupements de producteurs ;
- ✔ Enfin, il est très important de reconsidérer la place de l'agriculture et de l'alimentation dans la politique commerciale de l'UE, compte tenu de l'importance cruciale de ce secteur pour les Régions et les territoires. En particulier, les systèmes de qualité de l'UE devraient être dûment pris en compte dans toutes les négociations commerciales menées par l'UE et protégés dans tous les accords commerciaux avec des pays tiers.

#### PAOLO DE CASTRO, DÉPUTÉ EUROPÉEN, PREMIER VICE-PRÉSIDENT DE LA COMAGRI, PARLEMENT EUROPÉEN

**Budget de l'UE** : l'écart généré par le Brexit et les ressources nécessaires aux nouvelles politiques exercent une pression sur le budget de l'UE. Le débat sur les perspectives financières de l'UE doit donc répondre à un besoin de quelque 25/26 milliards d'euros pour maintenir le statu quo. Dans ce contexte, il est clair que les États membres doivent donner plus de ressources à l'UE. Les Régions doivent s'engager à convaincre les gouvernements européens à prendre cette décision pour éviter les coupures dans la PAC et la cohésion. La décision sur le budget doit être prise d'ici 2018 (max janvier/février 2019), afin de doter l'UE d'un cadre financier solide d'ici la fin de cette législature.



**Nouveautés introduites par Omnibus pour les systèmes de qualité** : l'Omnibus est le résultat d'un important travail de simplification de la PAC actuelle, qui a introduit d'importantes innovations bien qu'encore peu connues et utilisées. En particulier, le règlement aborde une question importante pour les produits de qualité, en établissant pour la première fois la **supériorité juridique de la PAC sur les règles de concurrence**. Cela signifie que les règles de concurrence ne s'appliquent pas aux actions entreprises par les consortiums et les organisations de producteurs (OP) pour régler la production, les quantités et fixer les prix. La portée de cette innovation est très importante car elle va changer la façon dont le produit est mis sur le marché : les produits de qualité pourront s'organiser et renforcer leur position sur le marché sans aucun risque.

**Communication de la CE sur l'avenir de la PAC** : Le Parlement européen est très préoccupé par le fait que la flexibilité et la subsidiarité proposées par la CE pourraient se transformer en une renationalisation de la PAC. Cela implique 3 risques majeurs :

1. Risque d'introduction du **cofinancement** dans le premier pilier ;
2. Une PAC renationalisée avec des plans stratégiques nationaux risque d'accroître les **distorsions de concurrence** ;
3. Risque de forte volatilité des plans stratégiques nationaux, qui pourraient être modifiés en fonction des différences politiques à chaque changement de gouvernement.

En conclusion, M De Castro a rappelé que la tradition n'est rien de plus qu'une innovation de succès. Les produits de qualité ont besoin d'investissements dans l'innovation. Nos entreprises doivent suivre le développement des nouvelles technologies et des innovations, en assurant aux agriculteurs un revenu juste et une capacité de croissance.